

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juillet 2011

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 SG 89** Subvention à l'association Clap noir. Montant : 2000 euros.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet en délibération en date du 28 juin 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Clap noir ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2000€ est attribuée à l'association Clap noir afin qu'elle organise Clap sur l'Afrique au Nouveau Latina.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 2.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, exercice 2011.